

Embrun, le 26 septembre 2022

## **Note relative à l'assainissement de l'opération immobilière « Domaine de Chauveton » à Embrun**

L'aménagement du site de « Chauveton » est prévu en plusieurs phases conduisant au raccordement de :

- 17 logements type maisons individuelles début 2025 ;
- Environ 60 logements de type collectifs et 26 logements type maisons mitoyennes entre 2026 et 2028 ;
- Puis d'autres logements au-delà de ces dates.

Ces logements seront raccordés sur la station d'épuration d'Embrun-Baratier. Les études de schéma directeur, réalisées en association avec les services de la DDT « police de l'eau », sont en cours de finalisation et ont acté un programme de renouvellement de cette station d'épuration sur lequel la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) s'engage. La DDT a autorisé la CCSP à reconstruire la station d'épuration sur le site actuel. La future station d'épuration sera dimensionnée pour tenir compte du potentiel de raccordement de la totalité de l'opération « Chauveton » (et des perspectives d'urbanisation de toutes les communes concernées par la station d'épuration).

Compte-tenu des études et procédures requises pour cette reconstruction, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 : étude de faisabilité et étude d'incidence pour définir le niveau de rejet ;
- Année 2023 : étude d'impact (faune flore), dossier « loi sur l'eau », lancement des études de maîtrise d'œuvre
- 1<sup>er</sup> semestre 2024 : instruction du dossier « loi sur l'eau »
- 2<sup>nd</sup> semestre 2024 à 2027 : consultation des entreprises, travaux de construction
- 1<sup>er</sup> trimestre 2028 : mise en eau de la future station d'épuration

Parallèlement un programme de travaux sera réalisé par la CCSP sur les réseaux de collecte et de transfert pour garantir les performances du système de collecte en temps de pluie.

Les raccordements des logements construits en 1<sup>re</sup> partie du programme immobilier interviendront un peu avant la mise en service de la future station d'épuration, néanmoins la station d'épuration actuelle, malgré son âge et ses limites, est à ce jour « conforme en équipement » et « conforme en performances » au sens de la réglementation applicable.

**Chantal EYMEOD**  
Présidente

